**GREVE DU JEUDI 17 MARS 2022**

**Service Minimum d’Accueil**

**ECOLE ELEMENTAIRE FORT DU BOIS**

Madame, Monsieur,

En raison d’un mouvement de grève des enseignants et conformément à la loi 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d’accueil pour les élèves des écoles pendant le temps scolaire, **un service d’accueil minimum sera organisé sur votre école par la commune de Lagny-sur-Marne le jeudi 17 mars 2022.**

Les enfants des classes dont les enseignants sont grévistes seront accueillis par un agent d’animation du service périscolaire, et non par un enseignant, et des activités seront proposées.

Pour les autres, la journée d’école se déroulera normalement.

Afin de pouvoir mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires, et surtout pour éviter le gaspillage alimentaire de la restauration scolaire, nous demandons aux familles qui n’auront pas d’autres moyens de garde ce jeudi 17 mars et souhaitent bénéficier de ce service **d’inscrire leur enfant par l’intermédiaire de ce coupon réponse.**

Merci de nous le retourner de préférence par mail ([vie-educative@lagny-sur-marne.fr](mailto:vie-educative@lagny-sur-marne.fr)) ou le remettre aux animateurs **mercredi matin dernier délai**.

**Toutes les inscriptions périscolaires sont annulées, seules les inscriptions via le coupon ci-dessous seront prises en comptes.**

Je soussigné NOM : prénom : déclare que

Mon enfant NOM : prénom : classe :

Sera présent :

* Le matin et l’après-midi sur le temps scolaire (8h30 -11h30 / 13h30 -16h30)
* À l’accueil du matin (7h00 - 8h20)
* À la cantine (11h30 – 13h30)
* À l’accueil du soir (16h30 - 19h00)

Si vous gardez votre enfant, il n’est pas utile de remplir ce coupon. Toutefois sans réponse de votre part, et si votre enfant était présent malgré tout, les activités périscolaires vous seraient facturées au tarif extérieur.

**Date et signature**